

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

RD900a - Projet de reconstruction du pont des Arches - PR2+200 - Commune de Digne les Bains (04)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Alpes de Haute Provence

Nom, prénom et qualité de la personne

Eliane BARREILLE

habilitée à représenter la personne morale

Présidente

RCS / SIRET

2	2	0	4	0	0	0	1	4	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6 a)	<p>Reconstruction d'un pont existant sur la Bléone.</p> <p>IOTA : Dossier d'autorisation                      Rubrique 3.1.5.0. concernée (dérivation de la Bléone)                      Rubrique 3.1.2.0. concernée (chenalisation de la Bléone)                      La rubrique 3.1.1.0. n'est pas concernée car la sous face du nouvel ouvrage se situera au dessus de la ligne d'énergie de crue centennale.</p>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet départemental concerne la reconstruction du pont des Arches sur la route départementale 900a au PR2+200. Le projet de reconstruction inclut la démolition de l'ancien ouvrage. La phase de démolition vise la suppression du tablier ainsi que l'arase de l'appui en rivière de l'ancien pont. Le nouvel ouvrage sera reconstruit en aval immédiat de l'ouvrage existant.

Le nouvel ouvrage comprendra deux appuis en rivière et deux appuis sur berges.

Le nouvel appui de l'ouvrage sur la berge gauche sera positionné sur la digue des Epinettes protégeant la commune de Digne les Bains. Cependant, la culée étant implantée au dessus de la ligne d'énergie de la crue centennale, l'opération ne modifiera pas son fonctionnement actuel (pas de mise à jour de l'étude de danger).

## 4.2 Objectifs du projet

Cet ouvrage :

- présente des pathologies structurelles graves impliquant un classement 3U (la notation « U » concerne les ouvrages dont la structure est gravement altérée et qui nécessitent des travaux de réparation urgents)
- ne répond plus aux normes routières en terme de gabarit d'ouvrage et de mobilité douce.

Les objectifs du projet sont donc multiples :

- sécuriser les usagers de cet ouvrage,
- offrir un gabarit adapté au niveau de trafic enregistré sur la RD900a,
- promouvoir les déplacements doux par la création d'une piste cyclable permettant de desservir, en toute sécurité, les différents quartier de la ville, de part et d'autre de la Bléone ainsi que la "Dalle aux ammonites" et la Réserve géologique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la création de deux appuis en rivières (piles) et de deux appuis sur berge (culées) sur lesquels le nouveau pont reposera.

La création des appuis dans le lit mineur de la Bléone implique une chenalisation du cours d'eau afin de pouvoir réaliser les opérations de construction hors d'eau. Lors de la phase travaux, la circulation des véhicules sera maintenue sur l'ancien pont, ainsi il n'y aura pas de déviation routière dans la Bléone.

Les principales étapes du projet sont les suivantes :

- battage de palplanches afin de créer des enceintes étanches pour la construction des fondations des appuis, sous le terrain naturel,
- Élévation des appuis sur la base des fondations créées,
- Pose de la structure longitudinale du tablier,
- Pose des éléments du tablier,
- Réalisation des superstructures (chaussée, garde du corps, ...)
- Ouverture à la circulation et démolition de l'ancien ouvrage.

La base de vie sera située en berge droite en aval du pont existant.

La durée du chantier est évaluée à 2 ans dont 2 mois consacrés à la déconstruction de l'ouvrage.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Celui-ci n'aura pas d'incidences en phase exploitation. Le trafic routier a été évalué à 4 973 véhicules/jour en moyenne annuelle journalière. L'objectif du projet n'est pas d'augmenter la circulation mais de la sécuriser et de développer les modes de déplacement doux et durable.

La RD900a n'est pas une voie structurante pour les déplacements. La majorité des déplacements vers les vallées de la Blanche et de l'Ubaye, se fait sur la RD900 et passe par la commune de La Javie. La RD900a est une route touristique desservant les villages de la Robine sur Galabre, Barles, Auzet et Verdaches.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau au titre des rubriques 3.1.5.0. (dérivation de la Bléone) et 3.1.2.0. (installation de chantier et chenalisation temporaire de la Bléone). La rubrique 3.1.1.0. ne sera pas à prendre en compte car le pont sera dimensionné à minima pour la crue centennale. L'analyse vis à vis de la rubrique 3.3.1.0. sera réalisée dans le cadre de ce dossier.

Une réunion préalable a eu lieu avec la DDT sur site le 5/11/2020 (annexe 11)

Le projet sera soumis à demande d'autorisation au titre de l'article L621-32 du code du patrimoine.

Le projet ne semble pas en l'état soumis à dérogation au titre des espèces protégées.

Le projet n'entraînera pas d'expropriation

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur :	140 m
Largeur :	12,5 m (3 m pour la voie verte)
Nombre d'appuis en rivière (piles) :	2
Nombre d'appuis en berges (culées) :	2
Type d'ouvrage :	Type Warren
Superficie nécessaire en phase chantier (temporaire) :	1,9 hec

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Pont des Arches  
Digne les Bains (04000)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 06' 38" N Lat. 06° 13' 58" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Digne les Bains :

Berge droite : P0198, P0532, P0533, P0534, P0535, P0536

Berge gauche : Domaine routier départemental (non cadastré)

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

L'ouvrage a été construit en 1894 et n'a pas été autorisé conformément à la réglementation actuelle.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Bléone et ses principaux affluents (Les Duyes, le Galabre, Le Bès, le Bouinenc) et leurs ripisylves - ZNIEFF Type II N°930020054
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Digne les Bains est classée en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection de la Réserve naturelle géologique de Haute Provence (N° FR3600073)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement existe au niveau départemental. La zone projet n'est pas concernée par le Plan Bruit car la population est inférieure à 100 000 habitants et le trafic inférieur à 3M de véhicules (soit 8 200 véhicules/jour)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abord du Monument historique usine à plâtre de Champourcin (Tigre 36109)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bléone T2 - Traversée de Digne 04CEEP0474 - 0 m Bléone T3 - Digne Amont Prads 04CEEP0145 se situe 500 m en amont du pont des Arches Cône de tufs de St Benoît - Digne 04CEEP0135 - >500m

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques naturels prévisibles a été approuvé le 30 juin 2011.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8.5 km Montagne de Val Haut Clues de Barles et Clues de Verdaches FR9301535 7.5 Km Cheval Blanc Montagne de Boules Barre des Dourbes FR9301530
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La seule incidence du projet sur les eaux souterraines consistera en des pompages pour la réalisation des fondations des appuis en rivière. La totalité des eaux pompées sera décantée avant retour au milieu naturel
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des remblais d'apport pour la création de la voie d'accès en berge droite (hors lit mineur). Il n'utilisera pas les ressources naturelles du sol et du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prospections réalisées par Naturalia en 2021 ont mis en évidence deux espèces végétales patrimoniales hors emprise du projet et la présence d'enjeux faunistiques (Petits gravelots, Tridactyle panaché, poissons, chiroptères) au sein de l'aire d'étude et pour certaines hors emprise. Les prospections menées par Monteco/Entomia/Tanga sur la flore, l'entomofaune et l'avifaune en 2021 n'ont pas révélé d'espèces protégées hormis le Petit gravelot en aval de la zone d'étude. Des mesures d'évitement et de réduction sont proposées par les deux bureaux d'études. Ces études sont annexées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de projet éloignée des deux sites Natura 2000 recensés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le seul périmètre potentiellement impacté est la zone humide "Bléone T2 - Traversée de Digne" (04CEEP0474). Le type SDAGE de cette zone humide est "Bordure de cours d'eau". Les deux autres zones humides citées au 5.2 sont hors emprise du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant situé en zone urbaine, le projet ne consomme pas d'espaces naturels supplémentaires.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont se situant sur la Bléone, il sera soumis au régime torrentiel de ce cours d'eau. Les débits caractéristiques de la Bléone étant connus, le nouveau pont sera dimensionné avec une revanche pour une crue centennale (600 m3/s) et vérifié pour une crue exceptionnelle (865 m3/s). L'appui en berge gauche sera implanté au dessus de la ligne d'énergie de la crue centennale et n'aura pas d'incidence sur le système d'endiguement. Le remous a été étudié dans le cadre de l'étude hydraulique. Ce volet sera traité dans le cadre du dossier au titre de la loi sur l'eau
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un ouvrage existe déjà. Le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic, il le sécurise. Il a également pour objectif de favoriser les déplacements doux avec la création d'une voie verte.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruit (engins de chantier). L'activité sera uniquement diurne. Le projet n'augmentant pas le trafic sur la RD900a, il ne sera pas une source de bruit supplémentaire en phase exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase réalisation, les travaux peuvent potentiellement engendrer des vibrations, lors de la réalisation des appuis (battage de palplanches)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inconnu à l'heure actuelle. Le Département n'est pas compétent sur ce point. En effet, le pont étant situé en agglomération, ce choix reviendra à la commune.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier engendrera des rejets dans l'air (gaz d'échappement des engins). Ces émissions seront toutefois limitées et à mettre en corrélation avec les émissions de la ville préfecture. Des poussières liées au déplacement des engins sont également potentielles.  En phase exploitation, le trafic n'étant pas augmenté, le projet ne sera pas une source de rejets supplémentaires dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejets liquides. Les eaux de pluie ruisselant sur le pont seront collectées et rejoindront le système pluvial communal. Ce volet sera traité dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ancien pont sera déconstruit est évacué vers une zone de tri agréée. Un diagnostic sera réalisé pour déceler la présence de déchets dangereux (amiante, plomb)

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à la limite du périmètre de protection du monument historique "Usine à plâtre de Champourcin". Une demande d'autorisation au titre du L621-32 du code du patrimoine sera déposée en ce sens.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de la Direction Départementale des Territoires ne met pas en avant de projets pouvant être considérés comme cumulatifs.

Le site de la DREAL ne liste pas d'opérations à proximité de l'ouvrage.

Toutefois, il est à noter les travaux de rétablissement des continuités écologiques dans la traversée de Digne les Bains, en cours, portés par le SMAB (Syndicat Mixte Asse Bléone) à 3 km environ en aval du pont des Arches.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures seront prises pour éviter les effets notables du projet sur l'environnement, il s'agira entre autre de respecter le calendrier écologique des espèces présentes sur site, de circonscire la zone d'intervention au plus proche du projet, de réaliser des inventaires ciblés sur le Polygale nain, le Petit gravelot et le Tridactyle panaché avant travaux, de garantir la franchissabilité du chenal de dérivation durant la totalité des travaux ...

D'autres mesures permettront de réduire les incidences du projet, avec entre autre, la défavorabilisation notamment pour les papillons, la mise en œuvre d'abattage "doux". Des mesures seront prises pour limiter le risque de pollution en phase en chantier (base de vie, pleins de carburant, ...), un suivi écologique du chantier par un bureau d'études compétent sera réalisé, des mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes seront appliquées.

Le projet en phase exploitation n'aura pas d'incidences supplémentaires, il améliorera la situation actuelle en favorisant les déplacements doux avec la création d'une voie verte.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera cadré réglementairement par le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau. Ce dossier permettra de prendre en compte les aspects hydrauliques du projet (en phase chantier et en phase exploitation), les aspects liés à la pollution des eaux et au respect du milieu aquatique (faune piscicole / zones humides). Les études naturalistes réalisées sur le site du projet, au printemps 2021 ont permis de diagnostiquer les enjeux avérés sur le site et de proposer des mesures d'évitement et de réduction pour limiter l'incidence du projet. Le dossier au titre du L621-32 du code du patrimoine traitera de l'intégration du projet dans son paysage. Enfin, s'agissant d'une reconstruction d'un ouvrage, il n'y aura pas d'augmentation de trafic et donc d'incidences supplémentaires (bruit, pollution). De plus le projet favorisera les déplacements doux. Ainsi les incidences prévisibles du projet étant déjà réglementairement cadrées, évitées et réduites, le projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Diagnostic écologique - Monteco/Entomia/Tanga - 2021 Annexe 8 - Diagnostic écologique - Naturalia - 2021 Annexe 9 - Environnement immédiat Annexe 10 - Compte rendu de la réunion du 05/11/2020 - DDT/SMAB/CD04

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

24/09/21 Digne les Bains le,

Signature

Le Directeur des Routes  
et des Interventions Territoriales

Philippe AURAN

